



VERIFICATION DE SA SITUATION ELECTORALE

Il est possible de vérifier sa situation électorale en prenant contact avec sa mairie d'inscription, mais aussi sur le service en ligne disponible sur service-public.fr .

Les informations suivantes seront nécessaires :

- . nom de la commune de vote ;
- . nom et prénom(s), sexe et date de naissance de l'électeur.

Lorsque l'électeur n'est pas inscrit sur la liste électorale ou que sa commune de vote n'est plus la bonne, il est possible de s'inscrire en ligne jusqu'au 2 mars 2022 et jusqu'au 4 mars 2022 en mairie.